



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Atec-Cyl S.A., La Chaux-de-Fonds
2. Raison sociale (nom) et siège de la société reprenante:
Nouvelle société à constituer, La Chaux-de-Fonds
3. Echéance du délai de déclaration des créances: **26.03.2018**
4. Adresse pour la déclaration des créances:
Me Patrick Frunz, notaire, Espacité 2, 2300 La Chaux-de-Fonds
5. **Indication:** Les créanciers de l'ensemble des sociétés participant à la scission peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.
6. **Remarques:** Atec-Cyl SA envisage de transférer à une nouvelle société à constituer, par une scission par séparation au sens de l'art. 29 let. b LFus, une partie des actifs et passifs se rapportant à sa succursale à La Chaux-de-Fonds

Etude FFS - Secrétariat de Me Patrick Frunz, notaire et avocat
2300 La Chaux-de-Fonds

03997451



Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 18.01.2018, No 12, Jahrgang - année - anno: 136

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Spaltung, Art. 45 FusG (übertragende und übernehmende Gesellschaft) - Avis aux créanciers suite à une scission, art. 45 LFus (société transférante et reprenante) - Diffida ai creditori in seguito a una scissione, art. 45 LFus (società trasferente e assuntrice)